

Décision

Générale

colonial

Décision n° 362 Personnel européen.

n° 362

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. André CLOT, mis à la disposition du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, par le Comité National de la France Combattante, est chargé de l'organisation à Djibouti d'un service de Presse, d'Information et de Propagande. M. CLOT percevra pendant la durée de son détachement une allocation mensuelle nette de 7.500 francs. En cas de déplacement hors du territoire de la Colonie M. CLOT bénéficiera de l'assimilation aux fonctionnaires de la 2me catégorie.